

Secteur de la mobilité domicile-travail : l'Autorité autorise la création par la RATP et TotalEnergies d'une entreprise commune

Publié le 08 novembre 2024

RATP Smart Systems et TotalEnergies Marketing France ont notifié à l'Autorité de la concurrence leur projet de création d'entreprise commune, dont l'objet sera de développer et commercialiser, auprès des entreprises des secteurs public et privé, un service de gestion de la mobilité domicile-travail pour leurs salariés. À l'issue d'un examen des effets de l'opération sur les marchés concernés, l'Autorité a autorisé cette opération sans conditions.

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 8 NOVEMBRE
2024**

[Lire le communiqué](#)

Secteur de la mobilité domicile-travail : l'Autorité autorise la création par la RATP et TotalEnergies d'une entreprise commune